Publié le ID : 061-226100014-20230308-DECAJFP14108323-AI



Pôle ressources

Direction des affaires juridiques et des assemblées Hôtel du Département 27, boulevard de Strasbourg CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

DECISION
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

02 33 81 60 00pr.affjuri@orne.fr

Reçu en Préfecture le : 08 mars 2023 Publié en ligne le : 08 mars 2023

APPEL DU DEPARTEMENT CONTRE UN JUGEMENT EN ASSISTANCE EDUCATIVE DEVANT LA COUR D'APPEL DE CAEN

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3211-2 et L3221-10-1,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à son Président pour « intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui »,

VU l'appel formé par le Conseil départemental de l'Orne enregistré le 23 mai 2022, devant la Cour d'appel de Caen (Ref n°RG 22/01240), contre un jugement en assistance éducative du 26 avril 2022.

DECIDE:

ARTICLE 1 : de défendre les intérêts du Département dans cette affaire.

ARTICLE 2 : la présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne.

Alençon, le 8 mars 2023

Le Président du Conseil départemental

Christophe de BALORRE

Un recours contentieux à l'encontre de la présente décision peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de la décision sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne (www.orne.fr) Le tribunal peut être saisi par voie postale (Tribunal Administratif de Caen 3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN cedex 4), ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr